

Délibération N° 34 / 2020

Cimetières de Longues-sur-Mer, Marigny, Fontenailles

Procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concession relevant du régime du Terrain commun

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LONGUES SUR MER

Séance à huis clos du
12 Octobre 2020

Date de convocation : **6 Octobre 2020**

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Pouvoir(s) :

Absent (s) : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT, le DOUZE OCTOBRE, à vingt et une heure, le Conseil Municipal de la Commune de Longues-sur-Mer, se sont réunis à la Mairie, 3 Rue de la Mer, à huis clos (article L 2121-18 du CGCT) suite à la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire le 6 Octobre 2020 (article L 2121-1 du CGCT).

Etaient présents : Roland TIRARD, Marie BACON, Albert CATHERINE, Pierrette DANIEL, Olivier DE SAINTIGNON, Annick DELAMARE, Wilfrid LECARPENTIER, Stéphanie GAILLARD, Fabienne LEROY, Pierre LEPAINTEUR, Jean-Pierre PORET, François POTIGNON, Frédéric SOMMIER.

Absent(s) : Bernard BRIARD, YVER Mickaël.

Monsieur POTIGNON François est désigné en qualité de secrétaire de séance

Le quorum étant atteint,

M. le Maire rappelle à l'assemblée, à l'appui de la liste des emplacements concernés à la date du 17 Juin 2020, qu'il existe dans le cimetière communal nombreuses sépultures, dont l'existence est parfois ancienne et dans lesquelles un ou plusieurs défunts de la même famille y ont été inhumés sans que cette dernière soit pour autant titulaire d'une concession à l'endroit considéré alors que :

- En vertu des articles L. 2223-13 et -15 du CGCT, il peut être concédé, moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par délibération du conseil municipal, des terrains aux personnes qui souhaitent y fonder leur sépulture particulière et celle de leurs enfants ou successeurs. Les bénéficiaires de la concession peuvent construire sur ces terrains des caveaux, monuments et tombeaux ;

- Qu'à défaut de concession, en vertu de l'article R.2223-5 du CGCT, l'ouverture des fosses pour de nouvelles sépultures a lieu de cinq années en cinq années ;

- Qu'il résulte de ces textes et de la jurisprudence, qu'en l'absence d'une concession dûment attribuée à la famille par la commune, à l'endroit considéré,

après paiement des droits correspondants, les inhumations sont faites en Terrain Commun,

- Que la mise à disposition de l'emplacement, alors accordée gratuitement, ne peut s'entendre que pour une durée d'occupation temporaire qui est de cinq ans, si la commune n'a pas rallongé ce délai à l'appui de conclusions d'un hydrogéologue consulté lors de la création ou de l'extension du cimetière,

- Qu'à l'issue de ce délai, la reprise de la sépulture établie ainsi est de droit pour la commune,

- Que l'occupation sans titre du terrain général du cimetière n'emporte aucun droit acquis pour la famille d'en disposer librement ou d'en réclamer le maintien ou la prolongation de son utilisation au-delà du délai réglementaire, quand bien même un caveau y a été implanté et plusieurs corps de la famille y ont été inhumés,

- Que seule la concession permet alors d'ouvrir et de garantir des droits à la famille dans le temps dans la mesure où celle-ci maintient la sépulture en bon état d'entretien,

- Qu'une gestion rationnelle de l'espace du cimetière évite soit de l'agrandir, soit d'en créer un nouveau, avec toutes les incidences financières et environnementales que ces opérations comportent,

Considérant néanmoins que dans le cimetière de la commune, parmi ces sépultures, certaines sont visitées et/ou entretenues par les familles, d'autres ont cessé d'être entretenues ;

- Que la commune n'a pas procédé à la reprise des terrains au terme du délai réglementaire ;

- Que la commune souhaite concilier les impératifs de gestion du service public du cimetière et l'intérêt des familles.

En conséquence, le Maire propose au conseil municipal:

- de procéder à une démarche de communication et d'information préalablement à la reprise des terrains par la commune afin de faire en sorte que les familles intéressées se fassent connaître en mairie et puissent procéder aux formalités nécessaires pour régulariser la situation de la sépulture les concernant,
- d'attribuer aux familles qui le souhaitent, si la place sur le terrain le permet, une concession au bénéfice de tous les ayants droit de la ou des personnes inhumées après remise en état de la sépulture si besoin ou, le cas échéant, d'autoriser la famille à transférer les restes de *leurs* défunts dans une concession du cimetière ou dans un autre cimetière,
- de proposer, dans ces circonstances, une concession au prix du m² de terrain réellement occupé,
- de fixer une date butoir à cette procédure au terme de laquelle il sera ordonné la reprise administrative des terrains, en l'état.

Le Conseil ayant délibéré après avoir entendu le rapport du Maire, décide :

Article premier : De procéder aux mesures de publicité ci-après pour avertir les familles intéressées : pose de plaquettes de « demande de renseignements » sur les sépultures des défunts inconnus, affichage en mairie et au cimetière d'un avis municipal au côté de la liste des emplacements concernés invitant les familles à se faire connaître en mairie aux jours et heures de permanence, diffusion d'un communiqué explicatif de la procédure par un affichage en mairie et au cimetière, par une insertion dans le bulletin municipal (ou, à défaut, dans les boîtes aux lettres) et dans un journal local ainsi que sur le site internet de la commune et enfin, lorsque l'existence et l'adresse d'un membre de la famille sont

connues, par l'envoi d'une 1^{ère} lettre recommandée avec accusé réception puis, si nécessaire, d'un second et dernier courrier en lettre simple, 1 mois à 15 jours avant la date butoir fixée par la présente délibération.

Article 2 : De proposer aux familles concernées par des sépultures établies à l'origine en Terrain commun les options ci-après, à titre de régularisation de la situation :

➤ l'attribution d'une concession familiale, sous réserve d'une remise en état si besoin, au bénéfice de tous les ayants droit de la ou les personne(s) inhumée(s), lorsque l'aménagement sur le terrain le permet,

➤ de faire procéder, à leur charge, au transfert du ou des défunt(s) dans une concession du cimetière ou dans un autre cimetière.

Article 3 : De proposer, dans ces circonstances, en application de l'article L.2223-14 du Code Général des collectivités territoriales, des concessions d'une durée de 30 ans ou de 50 ans :

Trentenaires, au le prix de **75,00 €** par emplacement occupé.

Cinquantennaires, au prix de **100,00 €** par emplacement occupé.

Article 4 : De fixer le délai maximum laissé aux familles intéressées pour se faire connaître en mairie et procéder aux formalités nécessaires à la date du **30 JUIN 2021** de manière à passer la fête de la Toussaint.

Article 5 : De procéder, au terme de ce délai, à la reprise des sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée, et de charger M. le Maire de prendre un arrêté définissant les modalités selon lesquelles auront lieu ces reprises en vue de libérer les terrains et de les affecter à de nouvelles sépultures.

Article 6 : M. le Maire, auquel la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020, n° 092020, a délégué, en application de l'article L.2122-22 8° du Code Général des collectivités territoriales, la délivrance et la reprise des concessions funéraires, est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 7 : La commune informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré le 12 Octobre 2020,

13 votes POUR, **0** vote CONTRE, **0** vote ABSTENTION



Fait et délibéré lesdits jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Suivent les signatures,

Le Maire,
Roland TIRARD

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Reçu en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

AVIS MUNICIPAL

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
LISTE DES CONCESSIONS AYANT ETE CONSTATEES
A L'ETAT VISUEL D'ABANDON**

Le Maire de la commune de LONGUES-SUR-MER (14400)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants ;

AVISE

Que l'état visuel de l'état d'abandon des concessions listées ci-après a été constaté par procès-verbal dressé par l'autorité municipale, après transport sur les lieux, le 17/06/20 dans le **cimetière de Centre** :

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
2 - Carré A - Ligne 1 - 3	13/10/1934	PICARD Alexanrde	- PICARD Louis - 1908
2 - Carré A - Ligne 1 - 9	13/10/1934	PICARD Alexandre	- FAMILLE PICARD* Alexandrine - ? ?
2 - Carré A - Ligne 2 - 4	05/05/1892	LEFAUCONNIER Jean	- FAUCONNIER Jean - 1900 - FAUCONNIER Armand - 1912
2 - Carré A - Ligne 2 - 5	07/03/1922	LEFAUCONNIER	- LEFAUCONNIER J. Henriette née LEFRANCOIS - 1899 - LEFAUCONNIER A. Eugénie née LOISEL
2 - Carré A - Ligne 2 - 6	29/05/1937	BOURIGAULT Louis	- FAMILLE LE ROMAIN Jacqueline
2 - Carré A - Ligne 2 - 8	08/07/1892	SEVESTRE Louis Félix	- FAMILLE MICHEL* - FAMILLE SEVESTRE* - MICHEL Véronique Anne née SEVESTRE - 12/04/1891
2 - Carré A - Ligne 3 - 1	15/07/1949	DE BURGHRAVE	- FAMILLE DE BURGHRAVE* - ? ?
2 - Carré A - Ligne 3 - 2	07/12/1917	LE COURTOIS Octave	- FAMILLE LECOURTOIS* Octave - LECOURTOIS Emérintine Louise née LERETOUR - 26/12/1923 - LECOURTOIS Marie Louise Alphonsine - 08/03/1917
2 - Carré A - Ligne 3 - 5	01/11/1882	FREMANGER	- FAMILLE FREMANGER* - ? ?
2 - Carré A - Ligne 3 - 6	11/05/1885	MICHEL Jean Baptiste	- MICHEL Jean Baptiste - 07/1887
2 - Carré A - Ligne 3 - 8	30/07/1886	DESLANDES LEMULLOIS Zoé	- FAMILLE LEMULOIS* Zoé - LEMULOIS Jean Baptiste - 1885

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Format : N° Cimetières / N° Carré / N° Emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
2 - Carré A - Ligne 4 - 3	01/11/1977	DUBOSQ Robert	- FAMILLE DUBOSQ* - FAMILLE ROBERT* - JEANNETTE Etienne - 1941 - JEANNETTE Constantine née DUBOSQ - 1962
2 - Carré A - Ligne 4 - 6	01/11/1977	DUBOSQ Robert	- FAMILLE DUBOSQ* - FAMILLE ROBERT* - DUBOSQ Albert - 1919 - DUBOSQ Louise née ANNE - 1923
2 - Carré A - Ligne 4 - 7	09/08/1922	DURAND J. B. E. Mathilde née GUILBERT	- FAMILLE DURAND* - FAMILLE GUILBERT* - DURAND J. B. - 1906
2 - Carré A - Ligne 4 - 9	10/05/1923	GUILBERT E. née DURAND	- FAMILLE GUILBERT* Ernest
2 - Carré A - Ligne 5 - 2	25/07/1927	LE CANU Charles Adrien	- FAMILLE LECANU* Charles
2 - Carré A - Ligne 5 - 4	13/07/1955	DUBOSQ Marie	- FAMILLE DUBOSQ* Marie
2 - Carré A - Ligne 5 - 9.01	28/12/1924	GULBERT Gabriel	- FAMILLE GUILBERT* Gabriel - FAMILLE GUILBERT* GAËTAN - ? ?
2 - Carré A - Ligne 5 - 10	25/11/1923	LOMBARD A. Françoise née MARGUERIE	- FAMILLE MARGUERITE* Françoise - FAMILLE LOMBARD* - FAMILLE VENGEON* - VIGEON Joséphine née MARGUERITE - 10/10/1923
2 - Carré A - Ligne 6 - 6	04/12/1929	MAGNEN Alfred	- MAGNEN Jean Baptiste - 21/08/1882
2 - Carré A - Ligne 6 - 7	04/12/1929	MAGNEN Armand	- FAMILLE MAGNEN* Jean Baptiste - ? ?
2 - Carré B - Ligne 1 - 4		LECOEUR Pierre	- LECOEUR Pierre - 1896
2 - Carré B - Ligne 2 - 2		LE ROMAIN Pierre	- LE ROMAIN Pierre - 09/08/1917
2 - Carré B - Ligne 2 - 3	10/08/1922	GUILBERT Gabriel	- GUILBERT G. Augustine Adélaïde née LOISEL - 1912 - LOISEL François Michel - 1875 - GUILBERT Jean Xavier - 1900 - GUILBERT Jeanne Victoire - 1871
2 - Carré B - Ligne 2 - 4	10/08/1922	GUILBERT Gabriel	- FAMILLE GUILBERT* GAËTAN - GUILBERT née MAISONNOIS - 1931 - GUILBERT
2 - Carré B - Ligne 2 - 5	10/08/1922	GUILBERT Gabriel	- FAMILLE GUILBERT* Gabriel - ? ?
2 - Carré B - Ligne 3 - 4	18/10/1861	JORET- DESCLOSIERES Adolphe Louis	- FAMILLE JORET* - FAMILLE DECLOISIERES* Adolphe Louis - MC DOUGALL Hélène née GUICHARD - 1999 - GUICHARD V. Françoise née DESCLOSIERES - 07/10/1870 - GUICHARD Victor - 1964
2 - Carré B - Ligne 3 - 5	25/07/1858	BRUNEL née LEFEVRE	- ARTUR P. J. Jeanne Marie Madeleine née BIDOT - 18/02/1828 - ARTUR Jean Baptiste - ARTUR Jacques - 07/11/1853 - ARTUR Pierre Jean - 1784

EMPLACEMENT/SEPULTURE (Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
2 - Carré B - Ligne 3 - 6	12/06/1882	MARIE Jean Jacques	- FAMILLE MARIE* Jacques - ??
2 - Carré B - Ligne 3 - 7	24/08/1929	LE ROMAIN Marthe née LEFEVRE	- LE ROMAIN Paul - 04/10/1927
2 - Carré B - Ligne 3 - 8	01/12/1921	LEFEVRE Hippolyte	- FAMILLE HARIVEL - ??
2 - Carré B - Ligne 3 - 10	01/12/1921	LEFEVRE Hippolyte	- LEFEVRE Marie Clémentine - 31/10/1908
2 - Carré B - Ligne 4 - 2	03/09/1873	TOSTAIN Edouard TOSTAIN Edouard Pierre	- FAMILLE TOSTAIN* Edouard - TOSTAINE Marie - 1878
2 - Carré B - Ligne 4 - 4	27/09/1941	LEMASSON Jean Baptiste	- LEMASSON Jean Baptiste - 1947
2 - Carré B - Ligne 4 - 6	02/05/1922	LE ROMAIN Edouard	- LE ROMAIN Frédéric - 20/04/1880
2 - Carré B - Ligne 4 - 7	01/03/1888	LE ROMAIN Félix	- FAMILLE LEROMAIN* Félix - ??
2 - Carré B - Ligne 5 - 3	07/04/1904	GERVAIS L. P. Adèle née LE MOUNIER	- FAMILLE CHOPIN* - FAMILLE GERVAIS* Louis Philippe - GERVAIS Adèle née LEMONNIER - 08/11/1917 - GERVAIS Philippe - 09/06/1903
2 - Carré B - Ligne 5 - 4	07/04/1907	GERVAIS L. P. Adèle née LE MOUNIER	- FAMILLE GUERARD* Alphonse
2 - Carré B - Ligne 6 - 1	05/11/1899	DUHAMEL P. Eugénie née BUNEL	- DUHAMEL P. - 1945
2 - Carré B - Ligne 6 - 3	04/03/1908	HAMELIN P.E. Marie Aimée Marie	- HAMELIN Louis Lucien - 21/11/1891
2 - Carré B - Ligne 7 - 2	10/07/1904	HOTOT Alfred	- FAMILLE HOTOT* Marie - ??
2 - Carré B - Ligne 7 - 8	04/12/1929	RICHARD Marie Louise Julienne née BIDET	- FAMILLE RICHARD* Jacques - ??
2 - Carré B - Ligne 7 - 9	29/07/1930	MAGNEN Appoline née BIDET	- FAMILLE BIDET* Gustave - FAMILLE LE ROMAIN* Augustine - ?? - ?? née LE ROMAIN - 1921
2 - Carré B - Ligne 8 - 4	12/07/1945	BLAIZOT Adéline	- FAMILLE BLAIZOT* Adéline - ??
2 - Carré B - Ligne 8 - 5	01/11/1977	LECHEVALIER Fernand	- FAMILLE LECHEVALIER* Fernand
2 - Carré B - Ligne 8 - 7	15/12/1974	DESAUNAS	- FAMILLE DESAUNAS*
2 - Carré B - Ligne 8 - 8	15/03/1975	GREGOIRE - SAINTE-MARIE	- FAMILLE GREGOIRE SAINTE MARIE*
2 - Carré B - Ligne 8 - 10		COLLET Louis	- FAMILLE COLLET* Louis
2 - Carré B - Ligne 8 - 13	13/10/1934	BOURIGAULT Louis	- BOURIGAULT Joseph - 1934
2 - Carré B - Ligne 9 - 1	01/12/1921	SEVESTRE Marie Alexandrine Jeanne née LEFEVRE	- FAMILLE SEVESTRE* Marie Louise
2 - Carré B - Ligne 9 - 2	01/12/1921	SEVESTRE Marie Alexandrine Jeanne née LEFEVRE	- FAMILLE SEVESTRE*
2 - Carré B - Ligne 9 - 3	01/12/1921	SEVESTRE Marie Alexandrine Jeanne née LEFEVRE	- FAMILLE SEVESTRE*

EMPLACEMENT / SÉPULTURE (Format (N° Cimetières / N° Carré / N° Emplacement))	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMÉS
2 - Carré B - Ligne 9 - 4	01/12/1921	SEVESTRE Marie Alexandrine Jeanne née LEFEVRE	- FAMILLE SEVESTRE*
2 - Carré C - Ligne 1 - 1	21/08/1899	LEBAUDY Pierre Paul	- FAMILLE LEBAUDY* Pierre - ??
2 - Carré C - Ligne 1 - 2	22/09/1942	LOISELEUR Pierre	- LOISELEUR Pierre - 1957
2 - Carré C - Ligne 1 - 6	11/04/1922	GUESDON née GUILBERT	- DESCHAMPS Marie - 1875 - ?? - HEBERT Henriette - 1907
2 - Carré C - Ligne 1 - 7	15/07/1949	LOPES José	- LOPES José - 1948
2 - Carré C - Ligne 1 - 8	27/09/1941	MOULIN Gustave Edouard	- MOULIN - 1904 - MOULIN Edouard - 1962
2 - Carré C - Ligne 1 - 9	26/05/1944	LEBRUN Angèle	- LEBRUN Alfred - 1944 - LEBRUN Angèle
2 - Carré C - Ligne 1 - 10	30/12/1940	CATHRIN Berthe CATHRIN Gustave	- CATHRIN Berthe - 1987 - CATHRIN Ernest - 1940 - CATHRIN Gustave - 1944 - CATHRIN Gustave - 1983
2 - Carré C - Ligne 1 - 13	27/09/1941	MOULIN Gustave Edouard	- FAMILLE GERAULT* - FAMILLE GUESNON* - GERAULT - 1926
2 - Carré C - Ligne 2 - 13	26/12/1973	DUGOUCHET Auguste	- FAMILLE DUGOUCHET* Auguste
2 - Carré C - Ligne 2 - 14	01/09/1975	DUGOUCHET Auguste	- FAMILLE DUGOUCHET* Auguste
2 - Carré C - Ligne 4 - 4	07/03/1922	LEFAUCONNIER	- LEPAILLEUR Jean Louis
2 - Carré C - Ligne 4 - 8	27/07/1961	COSTY A. Germaine Emilia née MOULIN	- FAMILLE COSTY* - FAMILLE MOULIN* GERMAINE
2 - Carré C - Ligne 5 - 1	01/01/1713		- LETERRIER Bernardin - 01/04/1713
2 - Carré C - Ligne 5 - 2	17/03/1926	DURAND Alexandre	- FAMILLE DURAND* Alexandre - DURAN Virginie née BACON - DURAN - 1909
2 - Carré C - Ligne 5 - 3	20/07/1923	DERIVIERE Léopold	- FAMILLE DERIVIERE* Léopold - DERIVIERE Léopold - 1940 - DERIVIERE L. ? née DURAND - 1925
2 - Carré C - Ligne 5 - 8	10/03/1914	MENANT A. Henriette née MARIE	- FAMILLE MENANT* Alphonse - ??
2 - Carré C - Ligne 6 - 2		DUPONT Louis	- FAMILLE DUPONT* Louis - HERTES - 1947
2 - Carré C - Ligne 7 - 3	22/09/1942	LEGALLOIS Gaston	- FAMILLE LEGALLOIS* Clarisse - ??
2 - Carré C - Ligne 7 - 4	22/09/1942	LEGALLOIS Gaston	- LEGALLOIS G. - 06/06/1944
2 - Carré C - Ligne 8 - 8	30/12/1940	LAMARE René	- FAMILLE LAMARE* René - FAMILLE BUHOUR* - LAMARE née BUHOUR - 1940
2 - Carré C - Ligne 8 - 12		MARGUERITTE Augustine	- MARGUERITE Augustine
2 - Carré C - Ligne 9 - 5	17/07/1930	DEMEAUTIS Jules	- FAMILLE LEFRANC* - FAMILLE JEANNE* - ??

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
2 - Carré C - Ligne 9 - 6	17/07/1930	DEMAUTIS Jules	- FAMILLE LEFRANC* Alexis - ?? - ??
2 - Carré C - Ligne 12 - 2	15/10/1923	JAMES Albert	- FAMILLE JAMES* Pierre - JAMES P. Delphine née SEVISIRE - 1909
2 - Carré C - Ligne 12 - 3	15/10/1923	JAMES Albert	- FAMILLE JAMES* Pierre - ??
2 - Carré C - Ligne 12 - 4	14/01/1918	JAMES Omer	- FAMILLE JAMES - FAMILLE LENEVEU Blanche*
2 - Carré C - Ligne 13 - 3	22/09/1942	FROMONT René	- FAMILLE HUE* - FAMILLE FROMONT* - ??
2 - Carré C - Ligne 15 - 2	30/12/1921	LE GOUPIL Victor	- LECOURT née LETORT
2 - Carré C - Ligne 15 - 3	01/05/1943	DAN Adolphe	- FAMILLE BAUDRE* - FAMILLE MOISAN* Juliette - BAUDE Désiré Jules - 04/09/1904 - BAUDE - 27/06/1930
2 - Carré C - Ligne 15 - 7	04/09/1953	BOUILLARD Onésiphe	- FAMILLE BOUILLARD* Onésiphe - ??

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires sus-indiqués ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien sont invités à rétablir la concession en bon état de propreté et/ou de solidité dans un délai maximum de 3 ans ; faute de quoi, la commune procédera à la reprise des terrains, conformément à la réglementation, après un second et dernier procès-verbal de constat.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, aux portes du cimetière ainsi que sur la plateforme www.cimetieres-de-france.fr, dans l'espace dédié au cimetière communal concerné et, le cas échéant, peut être consulté, sur le site internet de la commune.

Dressé à LONGUES-SUR-MER, le jeudi 18 juin 2020

Le Maire

(Nom, prénom, cachet et signature)

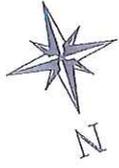


Le Maire
Roland TIRARD



COMMUNE DE LONGUES SUR MER

CIMETIERE DU CENTRE

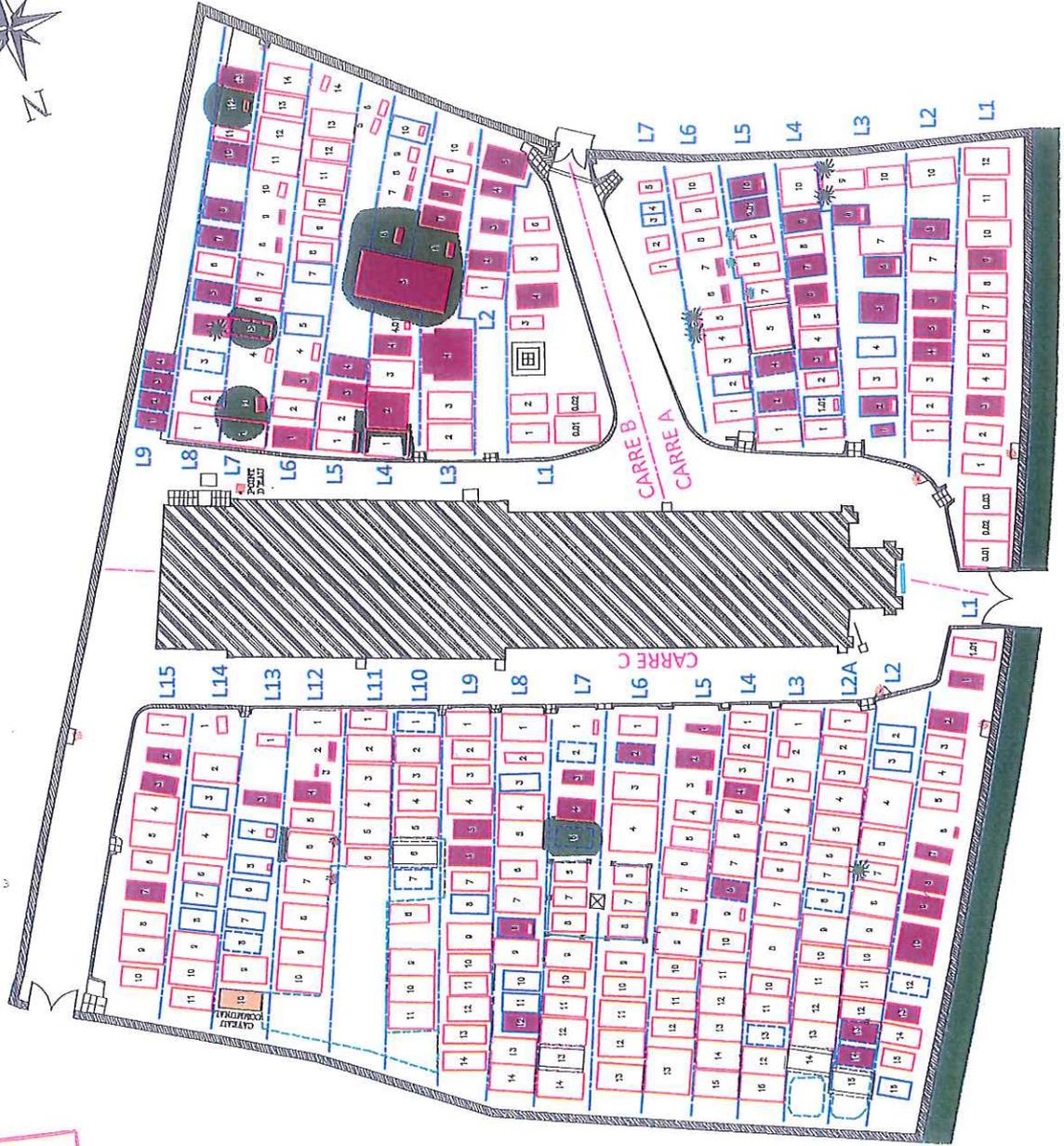


**SOUS PRÉFECTURE
DE BAYEUX**
23 JUIN 2020
REÇU

LEGENDE

- Emplacement inconnu
 - Emplacement bâti
 - Emplacement en pleine terre
 - Emplacement en terre non matérialisé
 - Emplacement projeté disponible 1.40 / 2.40
 - Emplacement concédé non occupé 1.40 / 2.40
 - Limite de lignes
 - Limite de carrés
-
- Altres indicatifs:
 - Escubement funéraire
 - Emplacement délimité par une ferronnerie
 - Ouverture de caveau frontale
 - Emplacement justifiable d'une Procédure de reprise

0,00 — 10,00



LONGUES SUR MER		14	
DESTINÉ	INTENTION		
ATC	ST		
TOPO	FC		
ED	POSTE		
DAG	CE		
SOC	IA		
LIV	IA	15/04/2019	
LIV	JPB	18/05/2020	
PLAN POUR LISTE OFFICIELLE			
DOSSIER N° 201915030			
SCHELE 1/100			



ELABOR
Architectes Urbanistes

AVIS MUNICIPAL

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
LISTE DES CONCESSIONS AYANT ETE CONSTATEES
A L'ETAT VISUEL D'ABANDON**

Le Maire de la commune de LONGUES-SUR-MER (14400)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants ;

AVISE

Que l'état visuel de l'état d'abandon des concessions listées ci-après a été constaté par procès-verbal dressé par l'autorité municipale, après transport sur les lieux, le 17/06/20 dans le **cimetière de Marigny** :

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
3 - Carré A - Ligne 1 - 2	18/07/1930	GUSTAVE A. Augustine née MARIE	- FAMILLE ANNE* Gustave - FAMILLE MARIE* Augustine - ANNE - 1928 - ANNE - 1947
3 - Carré A - Ligne 3 - 1	31/07/1891	DUBOSQ L. A. Marie Mélanie née LOISELEUR	- FAMILLE LOISELEUR* Marie - FAMILLE DUBOCQ* - ? ?
3 - Carré A - Ligne 7 - 1	29/05/1937	MARIETTE Louis	- FAMILLE BLANLOT* Auguste - ? ?
3 - Carré A - Ligne 11 - 1	20/03/1927	LE CANU Pierre Armand	- FAMILLE LECANU* - ? ?
3 - Carré B - Ligne 3 - 1	30/11/1932	GUICHARD Victorine née VEDERE	- FAMILLE GUICHARD*
3 - Carré B - Ligne 3 - 3	16/03/1924	DUPONT Hippolyte	- FAMILLE DUPONT* Hippolyte
3 - Carré B - Ligne 4 - 7	01/04/1967	DUPONT René	- FAMILLE DUPONT* René - ? ?
3 - Carré B - Ligne 5 - 3	18/03/1958	GRANDMOUGIN Augustine née DOUCHEN	- FAMILLE GRANDMOUGIN Augustine* - ? ?
3 - Carré B - Ligne 5 - 4	12/07/1945	EXMELIN André EXMELIN Henriette	- FAMILLE LOUTREUIL* Henriette - FAMILLE EXMELIN* - FAMILLE MAINPIOT* Marthe - LOUTREUIL. née LANDEMAINE - 1945 - MAINPIOT Marthe née LANDEMAINE - 1951
3 - Carré B - Ligne 9 - 1	01/09/1920	DUMONT Joseph DUMONT Joseph	- FAMILLE DUMOND - ? ?
3 - Carré C - Ligne 1 - 1	22/03/1884	MALLARD Victor	- MALLARD Michel - 1821 - MALLARD Marceline - 1860 - MALLARD Victor - 1887 - MALLARD Thomas - 1826

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Forme - N° d'habitation - N° carré / N° emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INFORMES
3 - Carré C - Ligne 1 - 6	27/02/1957	ZWILLING	- FAMILLE ZWILLING - ? ?
3 - Carré C - Ligne 2 - 4	11/02/1887	DURAND Jean Louis	- FAMILLE DURAND* Jean Louis - FAMILLE LELAISANT* - DURAND J. L. Sophie née LELAISANT - 28/03/1890 - DURAND Jean Louis - 1907
3 - Carré C - Ligne 3 - 1	05/04/1875	FERON François	- SAINT CEBE - 1896 - FERON - 1914 - FERON - 1955 - FERON M. née GOUYE - 14/03/1876 - FERON F. - 07/11/1883 - FERON Alexis - 1921 - FERON E.
3 - Carré C - Ligne 3 - 4	12/07/1945	HOUELBEQ Jules	- FAMILLE HOUELLEBECQ* Jules - ? ?
3 - Carré C - Ligne 3 - 5	09/06/1954	HOUELBEQ	- HOUELBEQ - 1963 - HOUELBEQ Ernest - 1954
3 - Carré C - Ligne 3 - 9	10/11/1954	MENANT René	- FAMILLE MENAN* - ? ?
3 - Carré C - Ligne 3 - 14	22/07/1930	SAUVAGE Marie née HARDY	- FAMILLE LEPRESTRE* Auguste - ? ?
3 - Carré C - Ligne 3 - 15	22/07/1930	SAUVAGE Marie née HARDY	- VEROLLES Eugène - 03/01/1899

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires sus-indiqués ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien sont invités à rétablir la concession en bon état de propriété et/ou de solidité dans un délai maximum de 3 ans ; faute de quoi, la commune procédera à la reprise des terrains, conformément à la réglementation, après un second et dernier procès-verbal de constat.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, aux portes du cimetière ainsi que sur la plateforme www.cimetieres-de-france.fr, dans l'espace dédié au cimetière communal concerné et, le cas échéant, peut être consulté, sur le site internet de la commune.

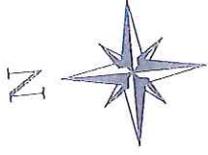
Dressé à LONGUES-SUR-MER, le jeudi 18 juin 2020

Le Maire

(Nom, prénom, cachet et signature)



COMMUNE DE LONGUES SUR MER CIMETIERE DE MARGINY



**SOUS PREFECTURE
DE BAYEUX**
23 JUNIN 2020
REQU

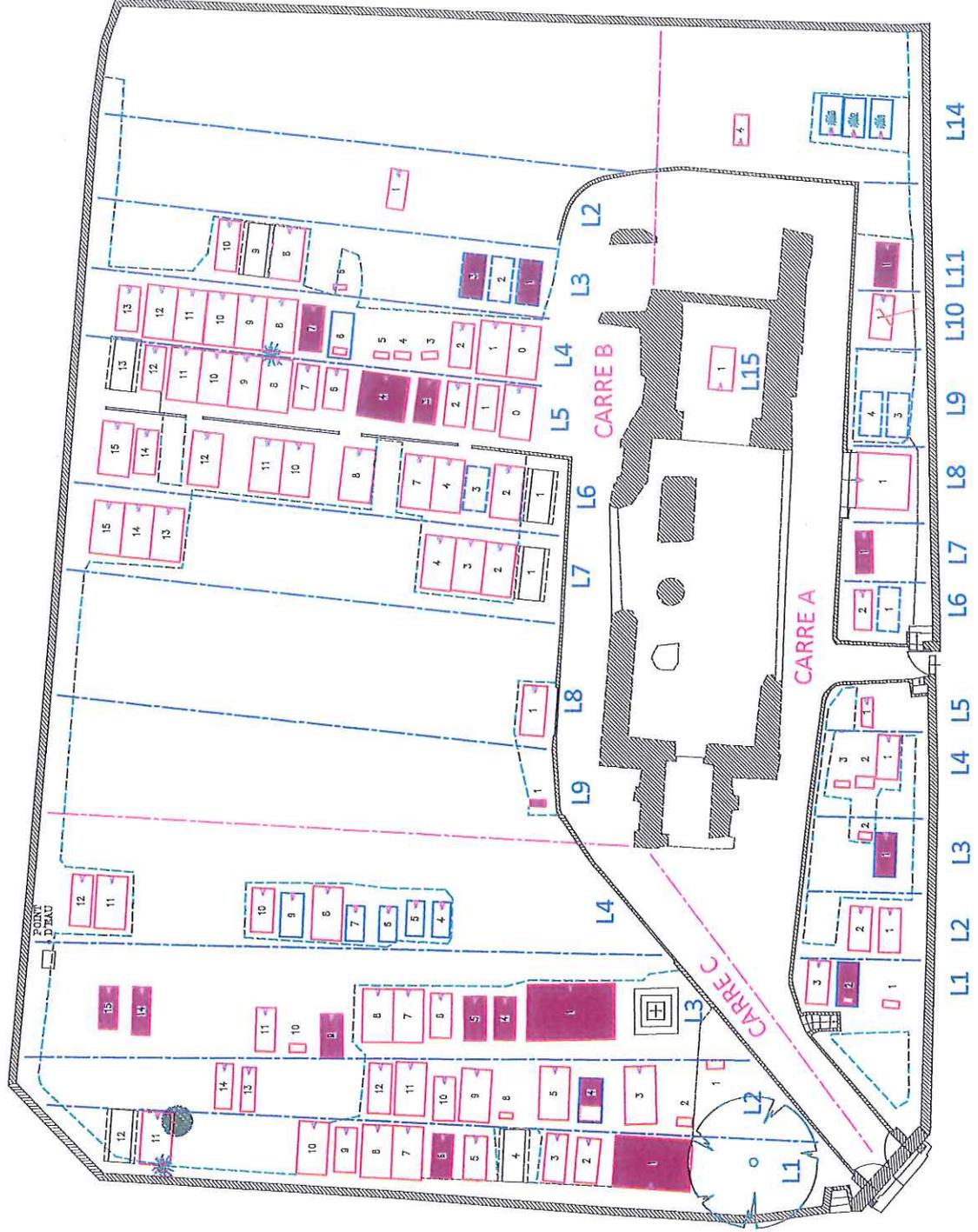
LEGENDE

- Emplacement bâti
- Emplacement en pleine terre
- Emplacement en terre non matérialisé
- Emplacement projeté disponible 1,40 / 2,40
- Emplacement concédé non occupé 1,40 / 2,40
- Limite de lignes
- Limite de carrés

A titre indicatif :

- Pied de tombe
- Emplacement délimité par une ferronnerie
- Emplacement justifiable d'une Procédure de reprise

0,00 10,00



LONGUES SUR MER MARGINY	14	INTERVENTION
ATC	ST	
TOPO	FC	
EDI	OE	
DAO	OE	
SDC	IA	
LIV	IA	15/04/2015
LIV	JPB	18/06/2020
PLAN LISTE OFFICIELLE		
Echelle: 1/100		



ELABOR SA
11, rue des Longues Sur Mer - 14100 MARGINY
Tel: 02 31 22 55 44 - Fax: 02 31 22 55 45

BOSSIER N° 202111501M

AVIS MUNICIPAL

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
LISTE DES CONCESSIONS AYANT ETE CONSTATEES
A L'ETAT VISUEL D'ABANDON

Le Maire de la commune de LONGUES-SUR-MER (14400)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants ;

AVISE

Que l'état visuel de l'état d'abandon des concessions listées ci-après a été constaté par procès-verbal dressé par l'autorité municipale, après transport sur les lieux, le 17/06/20 dans le **cimetière de Fontenailles** :

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
1 - Carré A - Ligne 2 - 7	17/05/1875	LECIEUX	- DAUVAL Virginie - 15/05/1897 - MALLET Claire Alphonsine née LE CIEUX - MALLET Alexandre Louis Michel - 01/03/1871 - LE CIEUX François Michel - 1874
1 - Carré A - Ligne 5 - 6	07/11/1970	LE BATTEUX Gilbert	- FAMILLE LEBATTEUX* Gilbert

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires sus-indiqués ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien sont invités à rétablir la concession en bon état de propreté et/ou de solidité dans un délai maximum de 3 ans ; faute de quoi, la commune procédera à la reprise des terrains, conformément à la réglementation, après un second et dernier procès-verbal de constat.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, aux portes du cimetière ainsi que sur la plateforme www.cimetieres-de-france.fr, dans l'espace dédié au cimetière communal concerné et, le cas échéant, peut être consulté, sur le site internet de la commune.

Dressé à LONGUES-SUR-MER, le jeudi 18 juin 2020

Le Maire
Roland TIRARD

Le Maire

(Nom, prénom, cachet et signature)

SOUS PREFECTURE
DE BAYEUX

18 JUIN 2020

REÇU



COMMUNE DE LONGUES SUR MER CIMETIERE DE FONTENAILLES



LEGENDE

- Emplacement BSI
- Emplacement en pleine terre
- Emplacement en terre non matérialisé
- Emplacement projeté - disponibilité 1,40 / 2,40
- Emplacement concédé non occupé 1,40 / 2,40
- Limite de lignes
- Limite du carré

CARRE 2

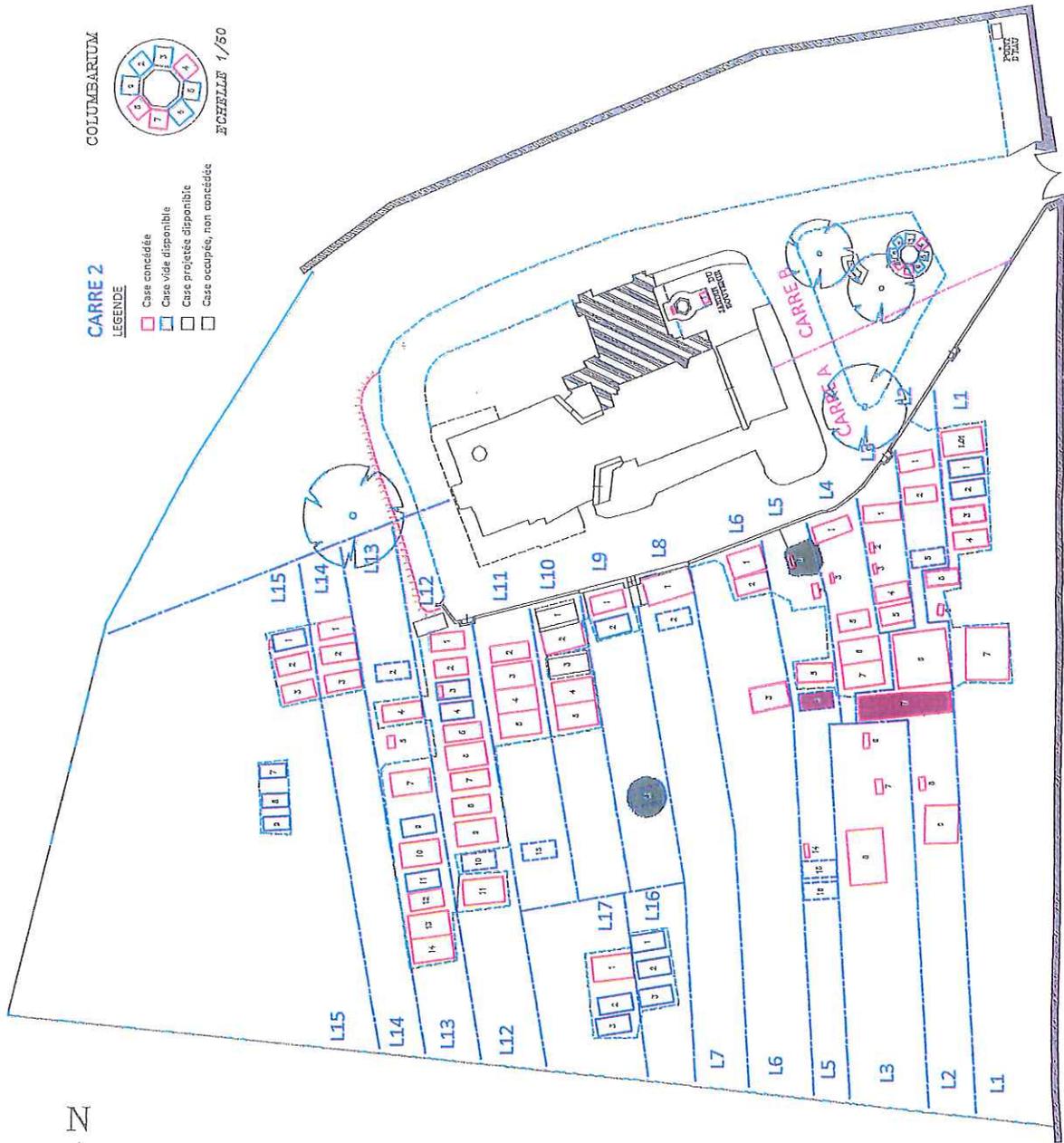
LEGENDE

- Case concédée
- Case vide disponible
- Case projetée disponible
- Case occupée, non concédée

COLUMBARIUM



ECHELLE 1/50



SOUS PREFECTURE
DE BAYEUX
23 JUIN 2020
REÇU

Emplacement délimité par une bornement
Emplacement justifiable d'une Procédure de reprise

0,00 10,00

SOCIÉTÉ D'ARCHITECTURE		14	
FONDATEUR		INTERVENTION	
ANT	ITY	TR	
TOPO	RE	OE	
SD	OE	DA	
DA	OE	SC	
LV	IA	IA	16/05/2010
LV	SP	SP	19/05/2020
PLAN POUR LISTE OFFICIELLE			
SOCIÉTÉ D'ARCHITECTURE			
ECHELLE 1/100			